

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EVACUATION ET D'ELIMINATION DES DECHETS DE L'OUEST YVELINES

29 bis rue de la gare - 78890 Garancières - Tel 01 34 86 65 49 - Courriel : contact@sieed.fr - Site internet : www.sieed.fr

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 25 février 2020 A 19h à la Salle des fêtes de Montfort l'Amaury

En exercice: 72 / Présents: 40 – Absents: 32 – Votants: 43

Etaient présents :

Communauté de Communes du Pays Houdanais : Adainville : Patrice Herpe / Boinvilliers : Jacques Nedellec / Bourdonné : Patrick Porchez / Boutigny Prouais : Evelyne Heulin / Civry la Forêt : Jean-Luc Rivals / Condé sur Vesgre : Michel Barbier / Dammartin en Serve : Philippe Andrin / Dannemarie : Stéphanette Lebrun / Flins Neuve Eglise : Claude Ferrachat / Grandchamp : Jean-Paul Baudot / Havelu : Michel Negarville / Houdan : Claude Richard / La Hauteville : Philippe Lelaidier / Le Tartre Gaudran : Frédéric Besançon / Mondreville : Jacques Bazire / Orgerus : Blanche Quintin / Orvilliers : Gérard Courtelle / Prunay le Temple : Dominique Hamel / Rosay : Nordlinde Denis / Richebourg : Dominique Spillemaecker / Tacoignières : Jean-Jacques Mansat / Tilly : Claude Sayagh / Villette : Roland Trousseau

<u>Communauté de Cœur d'Yvelines</u>: Béhoust: Guy Pélissier / Boissy sans Avoir: Sylvie Jean / Flexanville: François Ligney / Galluis: Eric Gaudin / Gambais: Régis Bizeau / Garancières: Michel Secondat / Grosrouvre: Mélanie Lassus / La Queue lez Yvelines: Jean-Michel Allirand / Méré: Alain Colombi / Millemont: Annie Joseph / Neauphle-le-Vieux: Denise Planchon / Thoiry: Irène Bouvier / Vicq: Heraldo Villegas / Villiers le Mahieu: Patrice Couëdon

<u>Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse</u> : *Milon la Chapelle : Isabelle Thierry / St-Forget : Jean-Luc Jannin*

Communauté de Communes Gally-Mauldre : Maule : Hervé Camard

Etaient absents:

Communauté de Communes du Pays Houdanais : Bazainville : Damien Guignard / Boissets : Audrey Méchali / Courgent : Sylvie Heloin / Goussainville : Guillaume Graffin / Gressey : Guillaume Fautrat / Longnes : Lionel Beaumer / Maulette : Eric Tondu / Montchauvet : Yves Lecoy / Mulcent : Wiliam Kemmerling / Osmoy : Michel Leclerc / Saint Lubin de la Haye : Alexis Gerber / Saint Martin des Champs : Jean Claude Lauvray Jonnot / Septeuil : Yannick Tenesi Communauté de Communes de Cour d'Yvelines : Auteuil-le-Roi : Marie-Christine Chavillon / Autouillet : Nathalie Garnier / Bazoches-sur-Guyonne : Jean Ducrocq / Goupillières : Régine François / Le Tremblay sur Mauldre : Joseph Le Foll / Marcq : Brigitte Martel / Mareil le Guyon : Dominique Jouin (pouvoir à Alain Colombi) / Montfort l'Amaury : Pauline Winocour Lefevre (absente excusée) / St Rémy l'honoré : Toine Bourrat (pouvoir à A Joseph)

<u>Communauté de Communes Gally-Mauldre</u>: Andelu: Olivier Ravenel / Bazemont: Jean Bernard Hetzel / Crespières: Christian Bezard / Davron: Eric Cuenot / Herbeville: Laurent Thiriau / Montainville: Sébastien Lefrançois

Communauté d'agglomération Rambouillet territoires : Gambaiseuil : Roland Boscher - Mittainville : Jean Dehais Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse : Le Mesnil Saint Denis : Bernard Claisse (pouvoir à JL Jannin) / St Lambert : Pierre Humeau

Secrétaire : Jean-Michel Allirand de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, adjoint au maire de La Queue lez Yvelines

M Jean-Michel Allirand est nommé secrétaire de séance.

. I – INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Le président remercie les membres présents à cette avant dernière réunion du comité syndical.

Il rappelle que la dernière réunion concernant le vote du budget principalement aura lieu jeudi 5 mars, en espérant avoir reçu d'ici là, les valeurs fiscales de la DDFIP de Versailles.

Décisions du Président :

Aucune décision

II - POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR :

1/- Approbation du compte rendu de la séance du comité syndical en date du 25 novembre 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Vu le compte rendu de la séance du 25 novembre 2019 du comité syndical, réuni à La Queue lez Yvelines Considérant qu'un exemplaire du compte rendu a été envoyé à chaque délégué, ainsi qu'à chaque mairie et communautés de communes ou communauté d'agglomération membres,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

• Approuve le compte rendu de l'assemblée générale du comité syndical en sa séance du 25 novembre 2019

2/- Administration générale :

2-1 Demande du SIDOMPE de retrait de la CC Haute Vallée de Chevreuse pour la commune du Mesnil Saint Denis

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté 78-2018-10-03-007 en date du 3 octobre 2018 portant adhésion de la communauté de communes de la Haute vallée de Chevreuse au SIEED pour le compte du Mesnil Saint Denis et modifiant ainsi le territoire du SIEED.

Vu les statuts du SIEED et du SIDOMPE,

Considérant que le SIEED est adhérent du SIDOMPE,

Vu la délibération 2019/12/11 du comité syndical du SIDOMPE en sa séance du 16 décembre 2019, notifié au SIEED le 20 décembre 2019 concernant la demande de retrait du SIDOMPE de la communeuté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse pour la commune du Mesnil Saint Denis

Le président rappelle que le SIEED est adhérent du SIDOMPE et que l'arrêté préfectoral de modification du territoire du SIEED au 1^{er} janvier 2019, incluait la gestion des déchets pour les habitants du Mesnil Saint Denis, Il indique que la CC Haute Vallée de Chevreuse était avant le 1^{er} janvier 2019 adhérent directement au SIDOMPE pour la commune du Mesnil Saint Denis, et qu'à cette date, la CC Haute Vallée de Chevreuse est adhérente du SIEED par substitution des communes de Milon la Chapelle, Saint Lambert et Saint Forget et pour le Compte du Mesnil Saint Denis,

Le comité syndical du SIEED doit donner son avis sur la demande de retrait de la CC Haute Vallée de Chevreuse au SIDOMPE dans un délai de 3 mois à compter de la notification du syndicat. Passé ce délai, soit avant le 19 mars 2020, l'avis est réputé défavorable.

Sachant que les déchets des habitants du Mesnil Saint Denis sont toujours traités aux usines du SIDOMPE, par substitution de la CC Haute Vallée de Chevreuse par le SIEED,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la proposition du président
- Donne un avis favorable à la demande de retrait de la Communauté de Communes Haute Vallée de Chevreuse du SIDOMPE pour la commune du Mesnil Saint Denis

3/- Finances:

3-1 Rapport et Débat d'Orientations budgétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 107 de la loi NOTRé du 7 août 2015

Vu les instructions comptables et budgétaires M14

Il est présenté à l'assemblée le Rapport pour le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2020, transmis au préalable à chaque délégué avec la note de synthèse par voie dématérialisée,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le rapport des orientations budgétaires 2020, annexé à la présente délibération
- Dit que le débat a bien eu lieu

Il est demandé si avec le réchauffement climatique, les tonnages en déchets végétaux sont plus importants que les années précédentes. Le rapport montre qu'en 2019, avec la canicule et la sécheresse de l'été, le tonnage global des déchets végétaux est en diminution par rapport aux années précédentes.

Le délégué de la CC Cœur d'Yvelines de la commune de Méré, évoque les problèmes rencontrés à la déchèterie de Méré, dégradation de la déchèterie, vol, dépôts sauvages...Le président indique qu'il connait parfaitement le problème, mais en l'absence de décisions des intercommunalités membres, aucun investissement n'a pu être engagé, à commencer par des caméras, inscrites au budget. Des vigiles avaient été engagés quelques temps pour éviter ce genre de désagréments, mais le coût étant très onéreux, il a été difficile de poursuivre.

Il est ensuite évoqué le problème des dépôts sauvages, subis dans de nombreuses communes.

Le délégué de la CC Pays Houdanais de la commune de Villette demande si les résultats des études sont connus à ce jour. Le 1^{er} vice-président du SIEED, également président de la CC du Pays Houdanais, rappelle qu'une étude a été demandée par les 3 communautés de communes : Cœur d'Yvelines, Gally Mauldre et Pays Houdanais. A service équivalent, l'étude montre qu'un retrait ou une dissolution du SIEED serait prématurée et que l'avenir serait sans doute de garder la structure du SIEED avec un groupement d'achats pour un tronc commun de services demandés par toutes les communes, comme la collecte des ordures ménagères, pour mutualiser les coûts, et qu'ensuite, pour les communautés de communes qui souhaitent d'autres services, elles paieront en fonction de leur demande.

4/- Questions diverses

Aucune

Le président lève la séance à 20h06 heures

Garancières, le 26 février 2020

Le Président, Jean-Paul BAUDOT Le secrétaire de séance Jean-Michel ALLIRAND

Syndicat Intercommunal
d'Evacuation et d'Elimination
des Dernets de l'Ouest Yvelines